



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 32591

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les personnes handicapées mentales. Aujourd'hui, 700 000 citoyens en situation de handicap mental sont invisibles et n'accèdent que très rarement aux informations, services et produits disponibles pour leurs concitoyens. Le handicap mental se caractérise essentiellement par une déficience intellectuelle plus ou moins importante et rencontrent des difficultés pour se repérer dans le temps et dans l'espace, pour communiquer ou encore pour apprécier la valeur de l'argent. Dans un document publié en avril 2013 intitulé « Accessibilité : 10 préconisations et 10 engagements pour une meilleure inclusion des personnes handicapées mentales », l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) propose notamment le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation ou la nécessité d'assurer une permanence de l'accueil par des personnels formés et sensibilisés dans les lieux accueillant du public. Aussi, il souhaiterait connaître, dans un premier temps, sa position sur les propositions de l'UNAPEI et, dans un second temps, la politique qu'elle compte mener en faveur des personnes handicapées mentales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32591

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7395

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)